



REGLEMENT INTERIEUR 2024

SKI CLUB CHABLAIS NORDIC

Préambule :

Le présent règlement a pour but de fixer les principales règles de fonctionnement destinées aux adhérents du « ski club Chablais nordic », et de fixer le cadre général de ses activités, en conformité et en complément des statuts du club.

Cadre général des activités :

L'objectif principal du Ski-Club Chablais Nordic est d'offrir un cadre de formation à la pratique du ski de fond et du biathlon, du stade de la découverte jusqu'au meilleur niveau. La formation est assurée par des entraîneurs diplômés reconnus par les instances Fédérales, avec l'appui de quelques passionnés.

Habilitation des entraîneurs :

Seuls les entraîneurs diplômés reconnus par la FFS, et attitrés par le club, sont habilités à encadrer les séances d'entraînement. Les entraîneurs peuvent s'entourer de l'appui d'intervenants internes ou externes restants sous leur autorité, après validation en comité directeur.

3 enjeux majeurs :

- 1) Faciliter l'accès à nos activités dès l'âge de 6 ans, dans un environnement dynamique et ludique, dans un objectif de découverte et d'expérimentation.
- 2) Faciliter l'accès des jeunes au meilleur niveau (Equipes régionales et nationales) par l'accès aux sections sportives (lycée et université), suivi d'un soutien complémentaire du club en lien avec les instances Fédérales, durant cette période.
- 3) Offrir et organiser une pratique à deux filières, « Populaire » ou « Fédérale » à partir de l'âge de 12 ans (minime), afin de permettre des parcours de formation distincts, avec des exigences adaptées aux objectifs et aux motivations de chacun.

L'organisation par le club de manifestations sportives et actions de promotion impliquant ses adhérents, participe également à la dynamique et au renouveau du club et de notre sport.

Quelles que soient les orientations présentes et futures du club, le plaisir doit rester le moteur essentiel, des pratiquants, des entraîneurs, des dirigeants ! Privilégier le plaisir partagé et consommer sans modération !

Afin de rendre notre fonctionnement le plus fluide et le plus agréable possible pour tous, et Compte tenu des efforts, tant financiers qu'humains mis à disposition par le club, il est demandé à chaque adhérent de prendre connaissance, d'approuver, et de respecter le présent règlement :

1) Adhésion, maintien :

1/1 Procédure :

-L'adhésion au club se fait par le règlement de la cotisation avec déclaration sur l'honneur de la partie médicale. (fiche d'inscription). Par contre pour la pratique du biathlon (même à 10 m), un **certificat médical d'aptitude (ou non contre-indication) à la pratique du ski de fond et biathlon en compétition est obligatoire**. Ce certificat est remis au club dans les plus brefs délais. Toute nouvelle adhésion prend effet après validation de la commission sportive du club dans les conditions fixées par celle-ci. **Sans réponse dans un délai de 8 jours suivant le dépôt du dossier d'inscription complet, l'adhésion est considérée comme validée.**

1/2 Sanction :

- Tout manquement grave aux règles du club (dégradation, détournement, non respect des articles du règlement intérieur, comportement) peut être sanctionné par un avertissement, une exclusion provisoire de l'entraînement ou des compétitions, ou une exclusion définitive du club. Ces sanctions sont prononcées par la commission sportive ou par l'entraîneur mandaté par elle ; l'exclusion définitive du club relève du comité directeur conformément aux statuts. Une exclusion définitive ne donne droit à aucune compensation financière pour la cotisation versée.

1/3 Mutation :

- Toute demande de mutation doit être transmise par écrit au président du club, dans les délais prévus par le règlement FFS. Cette demande sera examinée par le comité directeur du club, qui pourra refuser le transfert si les motifs invoqués ne présentent pas de caractère de force majeure. Si la demande de mutation est maintenue après un refus, elle pourra être accordée moyennant un accord financier entre les deux parties au prorata des années d'entraînement données par le club au coureur.

1/4 Obligations :

- Par l'adhésion de leur enfant au Ski club Chablais Nordic, **les parents s'engagent à participer à la vie du club par leur présence bénévole à un minimum de deux participations** organisées par le ski club (Grand Prix, Bourse aux skis, UMTLM, Nocturne, nettoyage pistes, montage biathlon...)

La cotisation comprend une partie adhésion au club, une partie FFS, une partie assurance, (optionnelle). Un sympathisant peut adhérer au club par soutien, tout en bénéficiant des avantages proposés par le club.. Les inscriptions seront concentrées sur une seule journée (convivialité et efficacité secrétariat).

2) Le pratiquant :

2/1 Assiduité :

- Dans le but de favoriser sa progression au sein d'un collectif, chaque pratiquant s'engage à être le plus assidu possible aux entraînements, et à communiquer ses absences à son entraîneur référent.

2/2 Prise en charge des pratiquants :

- Les pratiquants sont pris en charge uniquement pendant la durée et sur le lieu d'entraînement indiqué sur les plannings communiqués par les entraîneurs. Le temps de transport à bord du véhicule du club fait également partie du temps de prise en charge des pratiquants transportés.

- Le co-voiturage pour se rendre sur les différents sites de pratique ou en revenir, ne constitue pas une prise en charge organisée par le club. Ces temps de trajet sont sous la seule responsabilité des pratiquants (parents pour les mineurs).

2/3 Hygiène de vie :

Le pratiquant ou l'athlète doit avoir une hygiène de vie la meilleure possible ; refus de tout produit dopant, de toute consommation d'alcool lors des entraînements et des courses, une alimentation équilibrée, des temps de repos suffisants. Il doit impérativement suivre les directives des entraîneurs à ces sujets lors des entraînements, des déplacements, en course ou en stage.

3 Règles de vie :

3/1 Vie associative :

- La vie du club repose avant tout sur **le bénévolat**.

L'implication de chacun conditionne la qualité, le coût, et la diversité des prestations proposées.

Chaque adhérent dans la mesure de ses possibilités, s'engage à participer à l'organisation des manifestations sportives et actions de promotion organisées par le club, (à raison de 2 participations minimum par année

3/2 Savoir vivre ensemble :

- En adhérant à Chablais nordic, club de territoire, chaque adhérent s'engage à adopter un comportement visant à dépasser les clivages anciens ou actuels.
- Il s'engage à adopter une attitude respectueuse des autres et de lui même, et à privilégier l'intérêt collectif avant l'intérêt individuel.
- Il doit être conscient qu'à travers lui c'est également l'image du club qui est en question.

3/3 Comportement sportif :

- Les pratiquants des deux filières « Fédérale » et « populaire » s'engagent à coexister au sein du club dans un esprit de complémentarité et de respect mutuel.

3/4 Intégrité Physique et psychologique :

- Dans le cadre des activités du club, les entraîneurs s'engagent à tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité physique et psychologique des pratiquants ou athlètes dont ils ont la charge.
- Le pratiquant ou l'athlète, recherchera le même objectif pour lui même, comme pour ses partenaires d'entraînement.

3/5 Sécurité :

- Chaque adhérent s'engage à respecter les règles de sécurité telles qu'elles sont fixées pour la pratique du ski de fond sous toutes ses formes.

3/6 Respect des biens :

- Chaque adhérent s'engage à ne pas dégrader et à maintenir en parfait état de propreté les biens collectifs du club : locaux, véhicules, matériel, commun. Il devra se soumettre à toutes les directives données par les entraîneurs ou les dirigeants dans ce sens.

3/7 Conduite des séances d'entraînement :

Par respect pour le travail des entraîneurs, il est demandé aux parents ou représentants légaux de ne pas s'ingérer dans les séances d'entraînement. En revanche un temps d'échange avec les entraîneurs avant ou après la séance peu être organisé pour répondre aux attentes des parents ou des enfants. Les parents sont par ailleurs les bienvenus pour appuyer les entraîneurs au cours des séances, sur demande explicite et sous l'autorité de ces derniers.

Le covoiturage pour l'entraînement est fortement conseillé pour regrouper les transports vers LA CHAPELLE. Un système d'indemnité forfaitaire est appliqué (voiture parents ou Minibus) : 2€ par personne transportée sur La chapelle, 3€ sur les sites autour, 5€ sur le département, 10€ la Savoie, Jura, Isère.

3/8 Droit d'accès aux pistes :

- Chaque pratiquant s'engage à détenir et à n'utiliser son forfait que pour lui-même. Il doit pouvoir présenter son titre d'accès aux pistes en toutes circonstances, sur tous les sites agréés par « Nordic France ». Pour des raisons pratiques et pour un très faible surcoût initial, **le PASS départemental est fortement conseillé pour les foyers et populaires, le PASS National est fortement conseillé pour tous les jeunes fédéraux U15 et plus amenés à courir sur le plan régional et national.**

3/9 Port de la tenue du club :

- Une tenue identifiable « Chablais nordic » (au moins une veste) est vivement conseillée à chaque adhérent, en fonction des possibilités financières des familles. **Elle est obligatoire (combinaison + veste) pour les fédéraux qui courent sur le circuit Grand prix Régional.**
- La tenue du club contribue à renforcer l'esprit de groupe et l'identité du club.

- Elle est un support incontournable pour nos sponsors et doit être portée en toutes occasions, en particulier en période hivernale, lors des entraînements, des compétitions, ou des protocoles de remise des prix.
- La tenue peut aider certains enfants à s'intégrer plus rapidement au groupe, elle permet aux entraîneurs d'identifier plus rapidement leurs effectifs à des fins pratiques ou de sécurité.
- Pour les circonstances particulières (tenue en cours de nettoyage, chaleur excessive ou froid extrême), le port de vêtements neutres (sans sponsors extérieur au club) sera privilégié.

3/9 Respect et entretien du matériel :

Fort de constater, que de nombreux jeunes n'entretiennent pas bien ou peu leur matériel de glisse, de surcoût sur une location club. Les entraîneurs pourront être amenés à ne pas sélectionner un jeune sur un GP ou sur une Minicoupe si une telle négligence se répétait dans la saison. Parents et jeunes sont suffisamment sensibilisés à l'entretien des skis pour le faire très régulièrement. Il en va de la performance du skieur mais aussi de la durée de vie du matériel. Un ski farté régulièrement s'abîme moins vite dans le temps et glisse mieux !

4) « Haut niveau » et « pôle espoir »

4/1 Statut et devoirs :

- Le statut d'athlète de « haut niveau » ou « pôle espoir » est accordé aux athlètes engagés dans une formation « section sportive ski », ou (et) faisant partie des équipes Régionales ou Nationales de la FFS.
- Chaque athlète s'engage à ne pas négliger le collectif du club, malgré son statut particulier qui l'éloigne régulièrement de la vie du club. Il s'engage à rejoindre les séances planifiées par le club le plus souvent possible, y compris dans le cas d'une programmation personnalisée.
- Il s'efforce à chaque fois que possible d'accorder un peu de son temps aux plus jeunes, en particulier au cours des séances de fartage qui précèdent les entraînements en classique.
- Il informe son entraîneur de ses absences, et rend compte chaque semaine du travail effectué (entraînements et compétitions) en transmettant son carnet d'entraînement et toutes les données complémentaires utiles à l'analyse de sa préparation.
- L'athlète de « Haut niveau » doit rechercher toute occasion de progresser, tout en veillant à préserver sa santé et son équilibre général. Il s'engage à se conformer à la réglementation en matière de lutte anti-dopage. Il s'engage à avoir une vie saine, et à ne pas avoir recours à aucune conduite dopante ou assimilable.

4/2 Soutien financier :

- Une aide peut être apportée sur demande selon revenus aux compétiteurs répondant au statut « d'athlète de haut niveau » tel que défini par le club, sous forme de sponsoring ou d'aide financière provenant du club. Cette aide est destinée à financer une partie des frais de stage facturés à l'athlète par le comité Régional ou la FFS. Une enveloppe budgétaire est allouée à ce soutien, la base de celle-ci est révisable annuellement, le comité directeur statuera sur chaque dossier.

4/3 Tenue et logo :

- L'athlète s'engage, en conformité avec les réglementations FIS et FFS, à porter systématiquement et de manière visible le logo du club sur le bonnet, combinaisons, lors des compétitions et des remises de prix. **Il s'engage également à porter en parfait état de propreté la tenue du club sur les lieux de compétition** afin d'assurer la visibilité des partenaires du Ski Club.

LE COMITÉ DU SKI-CLUB

Ne pas imprimer, cocher sur la fiche d'inscription la prise de connaissance de ce Règlement.